

## **Les fontaines du Brassus**

### **1. Les eaux du Brassus**

Du 26 juillet 1871 – **source d'eau sulfureuse au Brassus** –

Solliat, le 26 juillet 1871

A la Municipalité du Chenit,  
Monsieur le Syndic et Messieurs,

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Syndic et Messieurs, que la Société d'utilité publique – section de la Vallée – s'est occupée de la recherche de la source sulfureuse existant sur la Burtignière. Elle a vu ses travaux couronnés de succès. Cette source qui autrefois avait acquis une certaine célébrité, est retrouvée.

Pour en rendre la jouissance facile et commode au public, la dite société a décidé d'y établir une fontaine qui jaillirait au bord occidental de la route. Mais comme elle n'a d'autres fonds que ceux que la bienveillance publique veut bien fournir, la commission chargée de ce travail me prie de venir vous demander, Messieurs, si, vu d'abord qu'il s'agit d'une œuvre éminemment d'utilité publique, ensuite que la commune fait une coupe importante de jeunes sapins sur la montagne du chalet à Roch, vous ne voudriez peut-être pas consentir à lui fournir gratis 60 tuyaux.

Osant compter sur votre bienveillance, je vous prie (de recevoir), Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma considération et de mon dévouement.

L. Reymond<sup>1</sup>

Du 2 août 1871 – **et toujours l'eau sulfureuse** –

Solliat, le 2 août 1871

A la Municipalité du Chenit,  
Monsieur le Syndic et Messieurs,

Répondant à votre honorée du 31 juillet, j'ai l'avantage de vous annoncer que la municipalité de Morges ne nous a pas fait de concession régulière des eaux sulfureuses de la Burtignière. La Société d'utilité publique a seulement désiré et obtenu de rechercher la source, l'encaisser (?) et la livrer au public. Cela fait notre tâche sera finie. Si d'autres personnes ou d'autres sociétés veulent en

---

<sup>1</sup> Il s'agit naturellement de notre historien local.

entreprendre l'exploitation, elles devront obtenir une concession régulière de la commune de Morges dont les droits sont toujours réservés.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de toute ma considération.

L. Reymond

Du 20 février 1892 – **rapport sur les eaux du Brassus** – Mémoire présenté à l'assemblée du dit jour -

Nous remercions la municipalité d'avoir convoqué l'assemblée de ce soir.

Sans vouloir critiquer la manière de procéder de ce corps, nous nous permettrons cependant de faire observer qu'il eut été préférable que cette réunion ait été convoquée plus tôt, soit avant de soumettre à l'approbation du Conseil d'Etat des plans qui probablement devront subir des modifications.

Nous dirons pour commencer qu'il n'est pas dans nos idées de faire une opposition systématique au projet qui nous est soumis. Nous remarquerons cependant que si l'eau du Brassus n'est plus très pure dans une partie de son parcours, cela provient de la négligence des personnes qui jettent dans le ruisseau des choses mal propres. Il suffirait, à notre avis, de quelques mesures de police bien organisées et surtout bien exécutées pour que toute la population du Brassus puisse boire de l'eau remplissant toutes les conditions exigibles par la loi. Si toutefois l'ordre donné par l'autorité sanitaire cantonale est formel et sans réplique, le transfert à la source des prises de fontaines peut avoir lieu à condition que les travaux qui seront nécessaires soient exécutés de façon à sauvegarder tous les intérêts.

Pour l'exécution de ces travaux, les usines, scieries et fabriques d'horlogerie établies sur le cours du Brassus, ont, il nous semble, au moins leur mot à dire ; car s'il est nécessaire d'avoir de l'eau propre, il est non moins nécessaire d'avoir du pain, et les usines du Brassus contribuent pour une bonne part à le procurer à notre population. Or nous avons vu plusieurs fois et spécialement l'hiver dernier, les usines ne marcher qu'à grand peine et en se traînant avec toute l'eau du Brassus. Si l'eau nécessaire aux fontaines avait du encore être déduite de la quantité déjà trop faible dont disposaient les fabriques à cette époque, celles-ci étaient arrêtées pendant plusieurs mois, et c'est par milliers de francs qu'il faut compter le préjudice que cet état de chose aurait causé à ces industriels, et conséquemment à leurs ouvriers.

Ceci donne une idée de l'importance de la question, et doit faire voir à la municipalité (toujours soucieuse du reste du bien de notre commune), à quel point de vue elle doit envisager la question pour sauvegarder les intérêts respectables qui sont en jeu.

Les usines du Brassus ont du reste des droits dont il faut tenir compte. Il en est qui ont été acquis contre argent sonnante de LL.EE. de Berne.

Ce qui précède est simplement pour bien établir que les usines doivent être consultées quant à la manière d'exécuter l'installation projetée.

Nous estimons que l'Etat n'ordonne qu'une seule chose, c'est que la population du Brassus puisse user de l'eau propre. Quant à la manière d'exécuter la chose, nous pensons qu'il laissera aux intéressés toute la latitude de s'arranger entre eux pourvu que la chose se fasse.

Pour ce qui nous concerne, et d'accord avec les fabriques de Messieurs Alfred Piguet et Ernest Piguet & fils, nous estimons que ces travaux doivent être exécutés de la manière suivante ; nous donnons seulement une idée sommaire, une autre personne entrera, je l'espère, dans de plus amples détails.

La première condition (prévue du reste dans les réserves du plan B du géomètre), est de capter la source d'une façon absolue au moyen d'un barrage, la crête de ce barrage doit arriver au niveau de la source. A côté de cela, complètement indépendant et immédiatement au-dessous, doit être construit le réservoir prise d'eau des fontaines. Les dimensions de celui-ci doivent être calculées de façon à ce qu'il puisse pendant la nuit accumuler de l'eau en suffisance pour alimenter les fontaines pendant le jour. De cette façon toute l'eau qui arrive pendant la journée pourra être employée par les fabriques, et nous répétons qu'en basses eaux, elles n'en ont pas de reste.

La disposition du terrain se prête admirablement à l'exécution de ces travaux d'après l'idée générale que nous venons d'émettre et qui, à notre avis, est la seule praticable.

Nous mettons toute notre confiance en la municipalité qui saura bien s'entourer de tous les renseignements nécessaires pour mener cette affaire à bonne fin au contentement de chacun.

Le propriétaire du Moulin doit pour terminer faire une réserve. Vous savez tous de quoi il est question.

La source du Brassus que nous avons achetée l'automne dernier de la Société Industrielle, se trouve, par le fait d'une erreur des plans et sans que personne s'en soit jamais douté, cadastrée au domaine public.

Aussitôt que cette affaire a été portée à notre connaissance, nous avons présenté au Conseil d'Etat une demande de rectification, appuyée de nombreuses pièces convaincantes. Nous n'avons pas encore reçu de réponse officielle à notre requête, mais, d'après une lettre reçue dernièrement, nous savons que la chose va être soumise à l'enquête ; cette lettre nous donne aussi bon espoir que notre réclamation sera admise. Dans ces conditions, la réponse officielle ne peut tarder beaucoup.

Quoiqu'il en soit nous faisons la réserve expresse que la municipalité ne pousse pas plus loin la question des fontaines avant que nous sachions à quoi nous en tenir sur cette affaire. Du reste la réponse arrivera en tous cas avant qu'il soit possible de faire les études sur le terrain à la source.

Loin de nous l'idée de faire une spéculation avec cette source, lors même qu'il n'y aurait rien là l'extraordinaire, mais nous l'avons achetée et payée, elle est notre propriété, et si l'on vient nous demander de l'eau pour les fontaines du Brassus, ce à quoi nous ne tenons absolument pas, il ne serait pas juste, et nous ne sommes malheureusement pas assez riche pour ne pas réclamer une indemnité.

Du 26 septembre 1892, le Brassus – **des nouvelles des eaux du Brassus** –

Entête : fabrique d'horlogerie par procédés mécaniques, usines hydraulique, Louis-Elisée Piguet, Brassus, Suisse. Mouvements de montres compliquées en tous genres, systèmes brevetés. Spécialité de grandes sonneries à quarts et à minutes avec mécanismes repassés en fonctions parfaites. Diplôme à Zürich en 1883. Mention du diplôme : Pour la valeur et la rareté des résultats obtenus, le mérite hors ligne du travail, la beauté d'exécution de ses produits.

Monsieur le Président,  
Messieurs les membres de la Municipalité du Chenit,  
Messieurs,

En réponse à votre honorée du 13 courant je ne présenterai pas d'oppositions au projet de canalisation des eaux alimentaires du Brassus moyennant les conditions suivantes :

1o Il sera construit à la source du Brassus un réservoir de capacité telle qu'il puisse pendant la nuit emmagasiner de l'eau en suffisance pour alimenter les fontaines pendant le jour. Je fais en outre la réserve expresse que ce réservoir soit construit dans des conditions que je puisse approuver.

2o Le prix de vente de cette eau, pour un débit ne pouvant dépasser 15 litres à la seconde, à prendre dans les conditions ci-dessus, sera fixé à frs. 12 000.-

Ce prix pouvant paraître élevé à première vue, il suffira cependant d'un peu de réflexion pour se convaincre qu'il n'est pas exagéré. En effet, un débit de 15 litres à la seconde, soit 900 litres à la minute, est plus que suffisant pour alimenter 22 fontaines à 40 litres. Des fontaines de 40 litres sont de fortes fontaines, et il est à remarquer que là elles iront toute l'année la même chose. D'après ces données, nous arrivons au chiffre approximatif de 550.- par fontaine ; or il suffira de quelques informations auprès des personnes ayant eu à se procurer de l'eau pour se convaincre que de l'eau en pareille abondance et dans une telle situation est **bon marché**.

D'un autre côté il ne me serait pas désagréable de rester en pleine possession de cette eau que j'ai acquise, non pour la revendre en détail, mais en vue de l'industrie ; la preuve en est que par le moyen de cette eau, je viens de créer au Brassus un établissement industriel et que je suis actuellement en pourparler pour d'autres installations qui nécessiteront toute la force dont je puis disposer :: toute réduction de ma propriété me causerait, par ce fait, un préjudice considérable.

La première de mes conditions, soit celle de la création d'un réservoir, est donc une condition expresse. En dehors de là, je ne céderai cette eau à aucun prix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Louis Elisée Piguet

Piguet

Du 13 novembre 1892, Le Sentier – **et que pensent les autorités quant aux eaux du Brassus ?** –

Messieurs,  
Préfecture du district de la Vallée,  
A la Municipalité du Chenit,

Le Département de l'Intérieur répondant à votre lettre qui lui a été expédiée le 22 octobre écoulé sur la question des eaux du Brassus dit :

Vu les prétentions formulées par le propriétaire de la source du Brassus, le Conseil de santé a estimé qu'un sacrifice pareil ne pouvait être demandé de la commune. Il n'en reste pas moins pour elle l'obligation de mettre de l'eau potable à disposition des consommateurs, soit que vous agissiez par demande d'expropriation, soit que vous procuriez de l'eau par d'autres moyens comme le laisse entendre votre lettre.

Avec parfaite considération.

Piguet

Du 11 juin 1896, Le Brassus – **des nouvelles des eaux du Brassus** – belle entête de la maison

Fabrique d'horlogerie par procédés mécaniques, usines hydrauliques, Louis-Elysée Piguet, Brassus (Suisse),  
A la Municipalité du Chenit,  
Monsieur le Syndic et Messieurs,

Vous avez eu connaissance de mon projet d'installation d'eau au Brassus.

A cet effet, je viens vous demander l'autorisation de poser les conduites dans les rues du village.

Les tuyaux en fonte partiraient du réservoir au dessus de mon bâtiment et suivraient le chemin du Rocher jusqu'à la croisée vers le pont. De là 3 embranchements desserviraient les 3 rues du village : Haut-du-Brassus jusqu'à l'Hôtel de France, Bas-du-Brassus, jusqu'à la croisée, et rue de l'Industrie jusqu'au Vieux Collège. Ces tuyaux seraient à une profondeur de 80 cm.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Louis Elisée Piguet (signature illisible)

Note : la commune accorde l'autorisation mais émet quelques réserves qui devraient figurer dans une convention propre à ces travaux.

Du 20 octobre 1897, Le Sentier – **mais d'où provient l'eau du Brassus ?** –

A la Municipalité du Chenit,  
Monsieur le Syndic et Messieurs,

Vous connaissez les entonnoirs des Prés de Bière, et savez que constamment, et surtout en cas de crue, une certaine quantité d'eau prend ce chemin pour pénétrer dans la terre. L'opinion publique admet que la source du ruisseau du Brassus est alimentée par l'eau des bas-fonds des Prés de Bière.

Il serait, non pas seulement curieux, mais utile, particulièrement pour la population du Brassus qui boit l'eau du ruisseau, de savoir s'il en est réellement ainsi. Notre Société se propose d'éclaircir cette question en jetant aux Prés de Bière quelques kilos de fluorescéine, substance d'un pouvoir colorant intense et qui, comme vous le savez, a déjà été employée avec succès à Bonport, au Rocheray et ailleurs.

Mr. le professeur Forel à Morges, à qui nous avons préalablement soumis notre projet, nous encourage vivement à le mettre à exécution. Il estime, que pour être certain des résultats, il faudrait verser au moins 7 kg de fluorescéine à 8 frs. le kg, à demander à la fabrique de couleur Geigy à Bâle. Le prix de la matière colorante s'élèverait donc à 56.-, mais nous estimons le coût total de l'expérience, frais compris, à 65.-.

Notre société n'a que de très modestes ressources. Fondée depuis 18 mois, elle ne compte encore qu'une douzaine de membres et ne peut pas, de ses propres forces, tenter cette expérience.

Le Département des Travaux publics et la Société paroissiale du Brassus, à qui nous nous sommes déjà adressés, ont voté chacun une somme de 20.- en faveur de notre projet.

Nous venons donc, Mr. le Syndic et Messieurs, vous prier de bien vouloir vous intéresser à notre tentative en complétant par un subside de 25.- la somme

de 65.- qui nous paraît nécessaire pour mener à bien l'expérience que nous vous soumettons.

Dans l'espoir que vous prendrez notre démarche en considération, nous vous présentons, Mr. le Syndic et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au Nom de la Société des Sciences naturelles de la Vallée :

Le président : Samuel Aubert

Note : ce dernier remercie la commune le 3 novembre 1897 pour son versement de 20.- et invite ces Messieurs à assister à l'expérience qui se déroulera le vendredi 5 courant à 2 ½ de l'après-midi au Prés de Bière. Le résultat de cette expérience se trouve probablement dans la Revue vaudoise des Sciences naturelles de l'époque.

#### P-V. Du 23<sup>e</sup> 9bre 1800 – **fontaine des Piguet** –

Le citoyen François Rochat boursier a présenté de la part du citoyen Philippe Piguet tanneur, un compte de l'entretien de la fontaine de l'hameau des Piguet, par lequel il prétend que cette commune doit contribuer à l'entretien de dite fontaine, à raison de la maison d'école appartenant à cette commune existante au dit hameau. Délibéré que cette Régie n'ayant aucune connaissance de ce qu'elle peut devoir à cet égard, renvoie le dit Philippe Piguet à lui faire connaître légalement les titres qu'il a en main à l'appui de cette réclamation.

#### P-V. Du 30 avril 1870 – **établissements ayant prise d'eau** –

Sur les renseignements fournis par Mr. le Président de la Section des domaines et bâtiments, le tableau des établissements ayant prise d'eau dans la commune est dressé comme suit :

1. Golay Aimé, Bas du Chenit, Orbe, scierie à bois à proximité d'une route de 3<sup>ème</sup> classe, 1 ouvrier, 1 lame en activité pendant 9 mois.
2. Golay Louis au Bas du Chenit, Orbe, scierie à bois, proximité d'une route de 3<sup>ème</sup> classe, 1 ouvrier, 1 lame en activité pendant 9 mois.
3. Golay Samuel, Brassus, moulin, proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 3 meules, 1 ouvrier, une seule meule en activité pendant trois mois, manque de grains.
4. Aubert Auguste, Brassus, ruisseau du Brassus, scierie à bois, proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 2 ouvriers, 4 lames en activité toute l'année ; observation : l'une des lames est circulaire et occupe un ouvrier supplémentaire pendant trois mois.
5. Jeannot François, Brassus, ruisseau du Brassus, forge à proximité d'une route 1<sup>ère</sup> classe, 2 ouvriers, 1 soufflet, toute l'année.

6. Reymond Henry Brassus, ruisseau du Brassus, forge à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 2 ouvriers, 1 soufflet en activité toute l'année.
7. Aubert Golay-Rochat, société, Brassus, ruisseau du Brassus, scierie à bois à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 1 ouvrier, 1 lame en activité toute l'année.
8. Piguet Jules François, Brassus, ruisseau du Brassus, scierie à bois, à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe,
9. 1 ouvrier, 3 lames en activité pendant 5 mois, elle n'a que la moitié de l'eau pendant six mois.
10. Golay Ami, Brassus, ruisseau du Brassus, scierie à bois, à proximité d'une route de 2<sup>ème</sup> classe, 2 ouvriers, 3 lames en activité toute l'année.
11. Piguet Henry François, près le Brassus, rivière Orbe, scierie à bois, à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 1 ouvrier, 2 lames en activité pendant 9 mois.
12. Audemars Charles, Sentier, rivière Orbe, scierie à bois, à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 2 ouvriers, 4 lames, en activité toute l'année ; une lame circulaire.
13. Audemars Albert, Sentier, rivière Orbe, moulins, à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 1 ouvrier, 2 meules en activité pendant six mois, manque de grains.
14. Golay Constant, Sentier, rivière Orbe, forge à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 3 ouvriers, un soufflet en activité toute l'année.
15. LeCoultre Frères, fabrique de rasoirs, Sentier, rivière Orbe, molerie, à proximité d'une route de 1<sup>ère</sup> classe, 1 ouvrier, en activité pendant 6 mois.
16. Mercier Louis, Sentier, lac de Joux, scierie à bois à proximité d'une route de 3<sup>ème</sup> classe, 1 ouvrier, 1 lame, en activité 6 mois.
17. Le dit, lac de Joux, moulins, à proximité d'une route de 3<sup>ème</sup> classe, 1 ouvrier, une meule en activité 3 mois.
18. Meylan Daniel, hoirie et indivis, Brassus, ruisseau Brassus, fontaine, toute l'année.

Du 30 avril 1870 – **fontaines** – (toutes au Brassus sauf spécifiées)

19. Rochat Paul, Brassus
20. Rochat Jaques
21. Grobéty David
22. Aubert Auguste et indivis
23. Meylan Louis et Samuel
24. Reymond Jules et Piguet chez Abel
25. Reymond Jules frères



- 26.Martin Inglin
- 27.Meylan David frères
- 28.Golay Ami
- 29.Audemars Charles, Sentier, rivière Orbe.
- 30.

Ces deux derniers prennent l'eau dans le canal qui fait mouvoir leurs usines déjà portées sous nos 9 et 11.

#### P-V. Du 11 octobre 1890 – **eaux du Brassus** –

La municipalité prend connaissance d'un office du Département de l'intérieur, savoir le résultat de l'analyse des échantillons d'eaux du Brassus faite par les soins du laboratoire cantonal des boissons et denrées.

Il résulte de ces analyses que ces eaux contiennent un peu trop de matières organiques et des indices d'infiltrations de matières fécales. Il faudrait pour écarter tout danger – dit le rapport- éloigner les égouts du cours du ruisseau.

#### Du 30 janvier 1892 – **eaux alimentaires du Brassus** –

Par office du préfet du district, le Département de l'Intérieur informe la municipalité qu'il approuve l'un et l'autre des projets présentés pour la canalisation et le transport des eaux alimentaires du ruisseau du Brassus, l'invitant à mettre l'un de ces projets à exécution.

Délibérant sur cette communication, la municipalité décide de déposer chez Mr. Charles Piguet, municipal au Brassus où ils pourront être consultés par les intéressés, les plans et projets concernant cette entreprise. En outre de convoquer une réunion de tous les intéressés pour le samedi 20 février à 6 heures du soir, à l'Hôtel de la Lande, aux fins d'entendre les opinions à ce sujet et éventuellement les objections ou oppositions qui pourraient se produire.

#### Du 20 février 1892 – **eaux du Brassus** –

Ensuite de convocation par la voie de la Feuille d'avis de la Vallée, la municipalité se trouve réunie dès les 6 heures du soir à l'Hôtel de la Lande au Brassus, aux fins d'entendre les intéressés sur la question de la canalisation et de la distribution des eaux alimentaires à prendre à la source du ruisseau du Brassus, en exécution des ordres formels et réitérés de l'autorité sanitaire cantonale et du Département de l'Intérieur.

Mr. Vincent Golay, vice-président de la municipalité, préside cette réunion ensuite du désir exprimé par Mr. le syndic.

M. Eugène Golay, secrétaire municipal, fait le procès-verbal. Absent Mr. Jean-François Piguet, municipal.

Assistent également à cette réunion un grand nombre d'usagers jouissant des eaux du Brassus, soit comme usiniers, soit comme concessionnaires de prises d'eau alimentaires.

Sur le bureau sont déposés les plans et projets élaborés à la demande de la municipalité par Mr. Marius Piguet, géomètre breveté.

Mr. le président rappelle brièvement l'objet de la réunion ainsi que les préliminaires relatifs à cette question des eaux alimentaires du Brassus provoqués par les exigences formellement exprimées par le Département de l'Intérieur et le Conseil de Santé.

Une discussion générale est ensuite ouverte dans laquelle chacun est invité à manifester son opinion éventuelle (projet A et B). Lecture est aussi donnée de l'exposé accompagnant ces projets.

Mr. Arnold Piguet, au nom de l'usine supérieure provenant du Moulin, et d'accord avec les usines Piguet, lit un mémoire sur cette question des eaux, concluant à garantir à ces usines toute l'eau de la source sans l'affaiblir par les prises d'eaux alimentaires, soit en procédant au moyen d'un barrage avec réservoir, soit en donnant à des mesures de police les précautions pour assurer la salubrité des eaux alimentaires. Demandant en outre qu'on veuille bien surseoir à ces travaux ou mesures jusqu'au prononcé qui doit intervenir sur leur réclamation quant à la propriété même de la source.

Mr. Albert Piguet annonce le dépôt d'un plan étudié par quelques intéressés avec barrage à la source permettant d'alimenter les fontaines dont le débit devrait être réduit au strict nécessaire et sans affaiblir les prises d'eau des usiniers supérieurs pendant les heures de travail. Mr. Marius Piguet d'Alfred qui dépose ce plan, joint quelques explications nécessaires et s'oppose à la donnée principale qui est l'établissement d'un double barrage avec un réservoir suffisant pour alimenter en temps de basses eaux les fontaines dont le débit est estimé à 40 litres à la minute, sans nuire à la marche des usines.

Dans la discussion qui suit, Mr. le syndic attire l'attention sur le côté financier de cette entreprise, il invite, cas échéant, les intéressés qui se croiraient fondés à refuser leur participation à le déclarer.

Sur la proposition de Mr. Louis Elisée Piguet, il est procédé à un tour consultatif sur ce point, d'où il paraît ressortir que les usagers du cours supérieur sont en général peu disposés à faire des frais ; ceux du bas, par contre, se déclarent en général disposés à contribuer financièrement à cette entreprise.

Un membre de la municipalité enfin exprime le désir que la municipalité, tenant compte des désirs exprimés dans cette réunion et du nouveau projet soumis à son attention, étudie à nouveau un plan d'exécution avec devis à l'appui qui satisfasse, dans la mesure du possible, les usiniers et les buveurs d'eau, et qu'elle défende au mieux les divers intérêts engagés auprès de l'Etat dans les futures tractations.

Personne ne demandant plus la parole, Mr. le président ferme la discussion puis lecture est donnée du présent procès-verbal, lequel est provisoirement admis, puis la séance est levée.

P-V. Du 7 mars 1892 – **eaux du Brassus** –

La municipalité est réunie dès les 7 heures du soir au local de ses séances. Elle s'occupe en premier lieu de la question des eaux du Brassus et à la suite à donner à cette affaire ensuite de l'assemblée du 20 février écoulé au Brassus.

Une discussion étant ouverte, un membre de la municipalité, constatant le peu d'empressement des intéressés, et particulièrement des usiniers à entrer pour une part dans l'exécution des projets proposés, émet l'idée que la municipalité, se limitant aux ordres reçus de l'autorité cantonale, se borne à une simple canalisation à l'usage des eaux alimentaires avec prise d'eau à la source, sans barrage ni réservoir. Cette manière de voir étant partagée par la majorité de la municipalité, il est décidé de soumettre à nouveau la question au Département en lui exposant la situation et en réclamant les instructions indispensables pour suivre à cette affaire au mieux de la généralité des intérêts engagés.

P-V. Du 8 octobre 1892 – **eaux du Brassus** –

La municipalité lit une lettre de Louis-Elisée Piguet, dans laquelle il résume à quelles conditions il autorisera une prise d'eau à la source du ruisseau du Brassus, sa propriété. En premier lieu Mr. Piguet exige l'établissement d'un réservoir suffisamment grand et établi dans des conditions qu'il se réserve de contrôler de manière à capter assez d'eau pendant la nuit pour alimenter les fontaines existantes sans affaiblir en rien le débit affecté aux forces motrices industrielles existant en avant de la source. En outre Mr. Piguet demande une somme de 12 000.- qu'il estime fort raisonnable.

La municipalité, après en avoir délibéré et en face des exigences de Mr. Piguet, constate l'impossibilité pour la commune de marcher de l'avant. Elle décide de nantir à nouveau Mr. le Préfet de la question en l'invitant à étudier une autre solution, savoir l'installation au Brassus de quelques nouvelles fontaines avec sources indépendantes du ruisseau, puis le retrait par l'Etat de toutes les concessions pour prises d'eau alimentaires au ruisseau du Brassus.

P-V. Du 28 novembre 1892 – **eaux du brassus** –

Répondant à la dernière de la municipalité sur la question des eaux du Brassus, Mr. le Préfet de la Vallée, au nom du Département de l'Intérieur, dit : « Vu les prétentions formulées par le propriétaire de la source du Brassus, le Conseil de Santé estime qu'un sacrifice pareil ne pouvait être demandé à la

commune. Il n'en reste pas moins pour elle l'obligation de mettre de l'eau potable à la disposition des consommateurs, soit qu'elle agisse par demande d'expropriation, soit qu'elle procure de l'eau par d'autres moyens comme le laisse entendre la lettre de la municipalité.

Discutant sur cette communication, la municipalité, maintenant le point de vue exprimé dans sa dernière lettre, décide de répondre dans le sens en signalant les fontaines de source existant déjà au Brassus, les sources encore disponibles et pouvant être utilisées, etc... etc...

#### P-V. Du 24 décembre 1892 – **eaux du Brassus** –

La municipalité prend connaissance d'une nouvelle communication du Préfet du district au nom du Département de l'Intérieur concernant la question des eaux alimentaires du Brassus en vue de donner suite aux dernières instructions du Conseil de Santé engageant la municipalité à prendre les mesures de salubrité nécessaires. Celle-ci décide de requérir du Département le retrait ou la modification des concessions précédemment accordées à 9 fontaines du bas du village du Brassus, savoir :

- 1o Fontaine dite Chez David Meylan
- 2o Dite de l'Ecusson
- 3o Celle à Leresche
- 4o Celle du Café (Louis Reymond)
- 5o Celle de la Lande
- 6o Dite Ami Aubert et consorts (Chez Abel)
- 7o Celle chez Reymond-Rochat
- 8o Dite Chez Sami
- 9o Enfin celle de Golay frères à la scie.

#### Du 22 décembre 1921 – **Société de fontaine Chez Meylan, où quand l'on est plus royaliste que le roi !** -

Au sujet de la fontaine du hameau Chez Meylan-Brassus, dont le couvert a été reconstruit, la Commission de taxe des bâtiments confirme qu'en vertu de la Loi de 1898, art. 136, sur la construction des bâtiments, ce couvert doit être recouvert en matière incombustible ; cette lettre est accompagnée d'une lettre de la Commission d'inspection des bâtiments qui conteste avoir autorisé cette couverture en bardeaux ; étant donné cette situation, la municipalité décide d'aviser les intéressés qu'un délai leur est accordé jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1922 pour se conformer à la loi.

## 2. Tournée des fontaines du Brassus du 25 août 2012 – pour l’heure sans prétention d’exhaustivité -



Fontaine du Rond-Point, près de la chapelle catholique, magnifiquement fleurie.



Bassin de pierre devant la maison des Meylan du Télégraphe. Apparemment sans date. Nous ignorons son positionnement d'origine.





Fontaine de la Lande, de l'autre côté de la route.



Fontaine du collège. Plus une goutte d'eau en ces temps si peu arrosés.



### 3. Les fontaines du Brassus selon d'anciennes photos



Dessus, dessous, l'ancienne fontaine devant la « lignée » du bas du village.





La fontaine devant chez Charles Piguet au Bas du Brassus

Ces trois documents, collection Daniel Aubert, le Brassus